

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL20231026_070/577
Du 26 OCTOBRE 2023 à 18 heures30	
NOMBRE : De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 21 De Votants : 27 Absents ayant donné procuration 6 Absents excusés sans procuration 0 Absents non excusés sans procuration 0 Objet : BRL - Rapport des représentants de l'Assemblée spéciale pour l'exercice 2022	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc; MAZAY Isabelle; ANDRE Christian; DUSSAUT Florence; SERVILE Marc; GIOVANNELLI Odile; GUERRE Cyril; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme; MIARD Pascal; ROUQUIER Bruno; ESCUDIER Sophie; BERLINE Marion ; GIMENO Sophie; BARAGNON Guillaume; DENAT Sophie; LINGERAT Sophie ; GIRON Antoine ; CRES Elisabeth; AUGIER Marc; MARTIN Laurence Etaient absents excusés avec procuration : Mme GHELFI Agnès qui avait donné procuration à Mme LAPIERRE Catherine ; M. LEDIEU Bertrand qui avait donné procuration à Mme LINGERAT Sophie ; Mme BROSSETTE Alice qui avait donné procuration à Mme CRES Elisabeth; M. ETIENNE Patrick qui avait donné procuration à M. GUERRE Cyril ; M. CODOU Loïc qui avait donné procuration à M. AUGIER Marc ; Mme ROCCO Catherine qui avait donné procuration à Mme MARTIN Laurence Etait absent excusé sans procuration : - Etaient absents non excusés sans procuration : -

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités territoriales qui indique : « Les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci en assure la communication immédiate aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres, en vue du débat mentionné au présent alinéa ».

Le rapport des représentants de l'Assemblée spéciale des collectivités territoriales au Conseil d'administration de BRL, présenté à l'Assemblée spéciale du 27 juin 2023 au titre de l'exercice 2022 nous a été communiqué afin de répondre à cette obligation.

Monsieur le Maire présente ce rapport.

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

PREND ACTE du rapport d'activités 2022 de l'Assemblée spéciale des collectivités territoriales au Conseil d'administration de BRL.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A Caveirac le, **30 OCT. 2023**

Le Maire

Jean-Luc CHAILAN



Le Secrétaire de séance

Sophie LINGERAT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>